



Collège du Bas Chablais
Avenue des Acacias
74140 DOUVAIN
Principal
Olivier LEAU
☎ 04 50 94 12 74
📠 04 50 85 21 30
@ ce.0740020V@ac-grenoble.fr

Année scolaire 2023/2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 novembre 2023

N° de la séance : 01

I - ORGANISATION ADMINISTRATIVE	OBSERVATIONS
M. Leau, Principal du collège et président du conseil d'administration, ouvre la séance à 18h05, le quorum étant atteint (sur 30 membres : 24 présents, 4 absents, 2 excusés). Il présente ensuite l'ordre du jour du conseil d'administration. • Désignation du secrétaire de séance Mme Gulliet, Principale adjointe, est proposée comme secrétaire de séance pour ce conseil d'administration. Vote 1 : secrétaire de séance Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0 • Approbation du PV du conseil d'administration du 06 juillet 2023 Le document a été communiqué aux membres du CA en tant que document préparatoire à la séance de ce jour. Aucune remarque n'est formulée. Vote 2 : approbation du PV du CA du 06.07.2023 Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0 • Règlement du Conseil d'administration Rappel : se référant au décret N° 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant sur diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation, il est ainsi proposé un nouveau règlement intérieur pour cette rentrée scolaire 2023 : - Le Conseil se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé. Le Conseil d'Administration peut être saisi de toutes les questions intéressant la vie de l'établissement, ainsi que de toute question dont il a à connaître en vertu des lois et règlements en vigueur, concernant le fonctionnement du système éducatif. Les motions et vœux sur lesquels le Conseil d'Administration s'est prononcé sont joints au procès-verbal du Conseil d'Administration, qu'ils soient ou non adoptés.	

- Le chef d'établissement fixe les dates et heures de séance, il envoie les convocations par mail accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires au moins **8 jours** à l'avance, ce délai pouvant être réduit à **1 jour en cas d'urgence**. Les questions diverses doivent être déposées au secrétariat du collège **48h** avant le Conseil d'Administration pour être examinées au cours de la séance.

- L'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du Conseil d'Administration. Le président du Conseil d'Administration peut inviter aux séances, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile. Les membres du Conseil d'Administration peuvent aussi formuler des demandes dans ce sens. Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques.

- Les suppléants ne sont convoqués au Conseil d'Administration et n'y participent qu'en cas d'empêchement d'un titulaire. Le Conseil ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres composant ce Conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai de 5 à 8 jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents. Le délai peut être réduit à 3 jours en cas d'urgence.

- Il est procédé à l'émargement de la liste des membres présents. Après avoir vérifié que le quorum est atteint le président ouvre la séance et propose l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Les modifications et rectifications nécessaires seront inscrites dans le procès-verbal suivant.

- La durée d'une séance est fixée à **3 heures maxima**. Les points qui n'auront pas pu être abordés seront réexaminés au prochain Conseil d'Administration. Le secrétariat est assuré par un ou deux membres du Conseil d'Administration à l'exception du président.

- Les votes sont personnels, aucune procuration n'est possible. Ils interviennent à la majorité des suffrages exprimés : les abstentions, les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptés. En cas de partage égal des voix, la décision revient au président du Conseil d'Administration. Le vote secret est de droit si un membre du Conseil le demande. Le Conseil d'Administration peut avoir recours à des suspensions de séance, si un membre le demande. Le vote à bulletin secret peut être demandé.

- Les décisions prises et devenues exécutoires sont portées clairement à la connaissance des personnels par le chef d'établissement par voie d'affichage ou de distribution personnelle.

- Le règlement intérieur est communiqué à tous les membres du Conseil d'Administration, titulaires et suppléants, et réexaminé chaque année, et en tant que de besoin.

Vote 3 : approbation du règlement intérieur du CA

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

- **Installation des commissions**

- Commission permanente : elle ne sera de nouveau pas installée cette année.
- Conseil de discipline : il se réunit à la demande du chef d'établissement en cas de manquement grave au règlement intérieur de l'établissement. Il est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement

intérieur. Il s'appuie sur 4 principes : un principe de confidentialité, un principe de légalité des sanctions, un principe du contradictoire et un principe de proportionnalité de la sanction.

- CHS (comité hygiène et sécurité) : elle traite tout ce qui touche à l'hygiène et à la sécurité dans l'établissement : alimentaire, matériels, locaux.... Et conditions de travail.
- CESCE (Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement : (information sur la drogue, le tabac, l'alcool, la sexualité, l'éducation routière, les réseaux sociaux, formation des délégués, et Environnement...). Il se réunit 1 à 2 fois par an (de préférence 2 fois). Il valide une proposition d'actions dans le cadre d'une mission d'éducation et de santé au service des élèves.
- CVC (conseil de la vie collégienne): composé de l'ensemble des délégués de classe élèves (voir diapo suivante détaillée).
- Commission éducative : elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions. Elle associe, en tant que de besoin, toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné.

Rôle et composition du CVC

- Le CVC est une instance d'échanges et de dialogue entre les élèves et les autres membres de la communauté éducative.
- Le conseil d'administration du collège fixe les règles de fonctionnement du CVC.
- Les séances du CVC se tiennent suffisamment régulièrement pour entretenir une dynamique de travail et permettre la réalisation des projets portés par les représentants des élèves.
- Le chef d'établissement informe les membres du CVC des suites données à ses propositions.
- Les propositions du CVC peuvent être présentées au conseil d'administration du collège.

Conseil de Discipline (CD)

	Titulaire	Suppléant
Principal	Olivier Leau	
Principale Adjointe	Sylvie Gulliet	
Gestionnaire	Olivier Auchter	
CPE	Jules Morel	
4 Représentants enseignants	Stéphanie Coeffet	Sophia Pain
	Nathan Laurency	Stéphanie Person
	Franck Torricelli	Armèle Geoffroy
	Elise Grazini	Océane Potyrala
1 représentant ATOSS	Hervé Pédât	
3 Représentants de parents	Noella Camus Laurent	Patricia Favrod Coune
	Sara Sanzone	Lionel Pereira
	Laurence Van Pottelsbergue	
2 représentants élèves	Noémie Anselmo	Charlotte Exbrayat
	Elise Freitas	Francesca Manilli

Commission Hygiène et Sécurité (CHS)

Principal	Olivier Leau	
Gestionnaire	Olivier Auchter	
CPE	Jules Morel	
Un représentant de la collectivité territoriale		
2 Représentants enseignants	Muriel Gasc	Aurélie Alloin
	Alex Fournival	
2 représentants ATOSS	Frédéric Boccard	Hervé Pédat
	Ludovic Petit	
2 Représentants de parents	Franck Festaz	Esther Marquois Anselmo
	Hélène Bettinger	
2 représentants élèves	Elise Freitas	Francesca Manilli
	Stan Weil Martinez	Léna Sorrenti

1- L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la commission d'hygiène et de sécurité. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence

2-Le médecin scolaire et l'infirmière assistent de droit aux séances de la CHS

Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

Principal	Olivier LEAU	
Principale Adjointe	Sylvie Gulliet	
CPE	Jules Morel	
Infirmière	Colomba Van Wijnen	
Assistante Sociale	/	
Représentant de la collectivité territoriale		
Représentants enseignants	Sophia Pain	Agathe Camps
	Fabrice Taulemesse	Dominique Dereymez
	Océane Potyrala	Elise Grazini
	Aurélie Alloin	Armèle Geoffroy
Représentants de parents	Ashleigh Collet	Frédérique Gaure
	Lionel Pereira	
	Noelle Camus Laurent	
	Franck Festaz	
Représentants des élèves	Stan Weil Martinez	Léna Sorrenti
	Noemie Anselmo	Charlotte Exbrayat
Personnes ressources		
	Invitées selon les thèmes abordés	

Commission Educative

Principal ou Principale Adjointe		Olivier LEAU ou Sylvie Gulliet	
CPE		Jules Morel	
Infirmière		Colomba Van Wijnen	
Assistante Sociale		/	
1 enseignant		Sophia Pain	Stéphanie Coeffet
1 représentant de parents		Kristel Lestage	Patricia Favrod Coune
2 élèves délégués		Elise Freitas	Francesca Manilli
		Noémie Anselmo	Charlotte Exbrayat

Conseil de la Vie collégienne (CVC)

Principal ou Principale Adjointe		Olivier LEAU ou Sylvie Gulliet	
CPE		Jules Morel	
1 enseignant		Agathe Camps	Muriel Gasc
1 Représentant de parents		Isabelle Carret Tesnière	Hélène Bettinger
1 représentant des personnels ATSS		Virginie Charinet	Frédéric Boccard
Délégués élèves élus		Délégués titulaires de classe	Délégués suppléants de classe

Vote 4 : installation des commissions y compris le CVC

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

- Délégation de signatures**

M. Leau, Principal, propose au vote les délégations de signatures suivantes :

- À Mme Gulliet Sylvie, Principale adjointe, pour les questions pédagogiques, disciplinaires et autres domaines en cas d'empêchement prolongé du chef d'établissement.

➤ À M. Auchter Olivier, Gestionnaire, pour les domaines financiers : engagement, mandatement, ordre de recettes, bourses, droits constatés, maintenance, gestion des ressources humaines des personnels territoriaux. Vote 5 : délégations de signatures Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0																				
II ACTION EDUCATRICE		OBSERVATION S																		
1. Bilan pédagogique année scolaire 2022/23 et conditions de rentrée de septembre 2023 ORIENTATION APRES LA CLASSE DE 3EME - 2nde Générale et Technologique : 55,35 %, 66,9% en 2021/2022, 66,3 % en 2020/2021 - 2nde Pro : 17,45%, 14,6% en 2021/2022, 7,1% en 2020/2021 - 1ère année de CAP : 6%, 5,7% en 2021/2022, 3 % en 2020/2021 - Apprentissage : 6%, 1,9% en 2021/2022, 3,6 % en 2020/2021 - Autre situation (scolarisation étranger...) : 8,7 %, 2,5% en 2021/2022, 7,7 % en 2020/2021 - Non affecté, MLDS et/ou redoublement de 3^{ème} : 9,4%, 8,3 % en 2021/2022, 7,1 % en 2020/2021 RESULTATS AU DNB (142 élèves présentés, 120 admis) Série Générale - Taux de réussite : 84,51 %, 77,3% en juin 2022, 80,6 % en juin 2021 dont 48 mentions Très Bien, 40 % des admis (32,7% en juin 2022) 19 mentions Bien, 16% des admis (29,4% des admis en juin 2022) 30 mentions Assez Bien, 25 % des admis (21% des admis en juin 2022) Augmentation de 6 points alors que les taux académiques et départementaux n’augmentent que de 0,4 et 0,9 points. STRUCTURE PEDAGOGIQUE DE RENTREE <table><tr><th>NIVEAUX</th><th>NOMBRE DE DIVISIONS</th><th>EFFECTIFS</th></tr><tr><td>6èmes</td><td>8 (moy 26,4 par classe)</td><td>211</td></tr><tr><td>5èmes</td><td>7 (moy 27,15 par classe)</td><td>190</td></tr><tr><td>4èmes</td><td>6 (moy 25,8 par classe)</td><td>155</td></tr><tr><td>3èmes</td><td>6 (moy 28 par classe)</td><td>168</td></tr><tr><td></td><td>TOTAL</td><td>724</td></tr></table>		NIVEAUX	NOMBRE DE DIVISIONS	EFFECTIFS	6èmes	8 (moy 26,4 par classe)	211	5èmes	7 (moy 27,15 par classe)	190	4èmes	6 (moy 25,8 par classe)	155	3èmes	6 (moy 28 par classe)	168		TOTAL	724	
NIVEAUX	NOMBRE DE DIVISIONS	EFFECTIFS																		
6èmes	8 (moy 26,4 par classe)	211																		
5èmes	7 (moy 27,15 par classe)	190																		
4èmes	6 (moy 25,8 par classe)	155																		
3èmes	6 (moy 28 par classe)	168																		
	TOTAL	724																		

Mr Leau relève l'augmentation significative des effectifs ainsi que le nombre toujours croissant de mouvements d'élèves (départs- arrivées pendant les congés d'été mais aussi au cours de ce 1^{re} trimestre).

CONDITIONS DE RENTREE

- Affectation des personnels

A ce jour, le BMP d'éducation musicale n'est pas pourvu. Le remplacement en arts plastiques est en cours. Le poste d'assistante sociale n'est, de nouveau, pas pourvu.

Des congés maternités sont à prévoir en Italien et Lettres. Le Rectorat a été informé de ces situations dès la rentrée.

- Dispositif devoirs faits
 - Rendu obligatoire pour le niveau 6^{ème}.
 - 1h par semaine pour chaque classe en demi-groupe alterné avec un professeur et un AED. Appréciations communes sur le bulletin de compétences et deux compétences évaluées. Refonte des groupes possibles après le conseil de classe du T1.
 - Pour les autres niveaux un créneau d'une heure est proposé pour presque toutes les classes (en fonction des EDT). Les élèves ont été ciblés et sollicités par les professeurs, nous regrettons hélas de nombreux refus. Les groupes sont constitués de 8 à 11 élèves. Les professeurs sont rémunérés en Pacte devoirs faits ou en HSE.

Une représentante des enseignants regrette que DF soit alloué en HS et non dans le service des enseignants. Elle regrette également les groupes trop chargés dus au manque de moyens.

Vote 6 : bilan de l'année écoulée et le bilan de rentrée

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Convention de stage en entreprise

- Le stage de découverte professionnelle est prévu pour les classes de 3^{ème} du 29 janvier au 2 février 2024. La date a été choisie en réunion de rentrée et tient compte des dates de stages des autres établissements du bassin.
Au-delà des enjeux d'orientation, il peut être aussi un bon support de préparation à l'oral du DNB. Exceptionnellement certains élèves de 4^{ème} peuvent effectuer un stage de découverte professionnelle pour affiner leur projet d'orientation, en particulier ceux qui se destinent à candidater en 3^{ème} prépa métiers.
- Pas de modification de la convention qui avait été légèrement modifiée en 2021/2022 avec un ajout concernant le protocole sanitaire : cf document joint.
- La Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et de l'Industrie peuvent signer des conventions de stage pendant les vacances scolaires.

Vote 7 : approbation de la convention de stage

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Dispositif PACTE pour information

Protocole de remplacement de courte durée :

Le protocole suivant, établi en concertation avec les équipes pédagogiques et les professeurs volontaires est le document fixant les modalités de remplacement des absences de courte durée au collège (- de 15j d'absence). Les professeurs contribuent à la continuité sur service public sous l'autorité du chef d'établissement en assurant des suppléances de courte durée. Ce plan est financé par des pactes RCD et des heures supplémentaires dont l'établissement a été doté. Sur les trois dernières années, le nombre d'heures non assurées se situe entre 2000 et 2500 heures, dont un quart environ est lié à des remplacements longs non assurés.

Les professeurs volontaires (au nombre de 5) sont sollicités par un fil de discussion Pronote 24h au minimum avant la validation du remplacement. Ainsi les élèves sont prévenus à l'avance des modalités.

Une représentante des enseignants regrette que les remplacements de courte durée soient proposés en heures supplémentaires qui s'ajoutent à toutes les sollicitations qui sont déjà faites.

4. Demande d'ouverture de LCE

Date d'ouverture souhaitée	Rentrée 2024
Cycle concerné	Cycle 4
Public concerné	Un groupe d'élèves de 3°.
Contexte scolaire	Option qui permettra la continuité avec le lycée de la Versoie, lycée de secteur, qui propose un parcours SELO avec enseignement des sciences physiques en anglais.
Effectif considéré	Un maximum de 24 élèves, idéalement 20, en raison des manipulations scientifiques programmées.
Constitution du groupe	Une présentation de l'option sera faite aux élèves de 4° lors de l'année scolaire 2023-2024. En cas de demandes supérieures à l'effectif arrêté, la motivation, l'investissement et l'autonomie des élèves seront appréciés au regard des commentaires portés sur les bulletins.
Enseignants concernés	- Mme ROCHET Sandrine, enseignante d'anglais. - M.TORRICELLI Franck, enseignant en Physique-Chimie.
Organisation envisagée	Année R2024 : une séance hebdomadaire pour les élèves, alternant, selon les besoins, anglais et sciences physiques. - l'intégralité des séances en physique-chimie se fera en co-enseignement, M. Torricelli ne possédant pas à ce jour la certification DNL. - il est prévu de développer 3 thématiques sur l'année, répartie chacune sur un trimestre. Année R+I 2025 : 2h par semaine (1h anglais et 1h approfondissement SPC en anglais)

Une demande de modification de la carte des langues du collège est donc proposée au Rectorat .

Vote 8 : demande d'évolution de la carte des langues

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

III ORGANISATION FINANCIERE

1. Convention d'occupation précaire de logement

- M. Le Principal propose au CA la signature de deux COP au profit de Mme Linke, professeur d'allemand, pour le logement de type studio à compter du 1^{er} septembre et au profit de M. Slimani, professeur d'EPS, pour le logement de type 2, à compter du 1^{er} octobre 2023, selon les mêmes conditions que les précédents locataires.
- Il est également proposé à Mme Charinet l'attribution du logement de gardien en NAS.

Une représentante des enseignants demande si le poste de Mme Charinet est bien celui d'agent d'accueil. L'adjoint gestionnaire répond que non, elle est agent polyvalent d'entretien et gardien. Il n'y a donc pas d'agent d'accueil affecté au collège du Bas Chablais, ce que regrettent les personnels (remarque émise lors d'un précédent CA).

Vote 9 : approbation des attributions de logement proposées

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Contrat et conventions

Convention PayFIP pour le paiement en ligne des frais de restauration. Le paiement en espèces et en chèque restera possible, mais pas le prélèvement automatique. Le paiement en ligne devrait être effectif avant la fin de l'année.

Un représentant des personnels demande si les personnels pourront l'utiliser. L'adjoint gestionnaire répond que non, ce mode de paiement est limité aux frais scolaires.

Convention Greta (nouvelle entité)

Convention « Motards en colère » pour interventions sécurité routière en 5^e et 3^e. Le CPE présente un projet d'intervention de cette association, 1h00 par classe en 5^e et en 3^e pour parler des dangers de la route.

Convention « Génération numérique » pour des interventions sur le niveau 5^e. L'APE propose de financer des interventions sur le niveau 6^{ème}, à confirmer pour prévoir une nouvelle convention au prochain CA et la validation d'un don de l'APE, le collège devant être le support de formation.

Vote 10 : pour l'ensemble des conventions (un acte sera rédigé pour chacune d'entre elles)

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Projets pédagogiques SIEL validés

Un certain nombre de projets sont relancés cette année dont certains sont pris en charge dans le cadre des subventions SIEL du CD74

Collège au cinéma :

3 films dans l'année pour toutes les classes de 5^{ème}. 1 séance prise en charge par le CD74 dans le cadre des projets SIEL, 2 séances prises en charge par les familles et /ou le FSE, participation des familles de 2,5 euros maxi par séance. Le FSE pourra aider les familles des adhérents. Pas de frais de transport.

Théâtre :

4 représentations sont programmées dans le cadre de projets pédagogiques de classe sur les niveaux 5^{ème} et 3^{ème} dont un dans le cadre des projets SIEL. Les autres sont financés pour la partie « entrée » par le pass cuture, le transport étant financé par le FSE.

Projet savoir skier avec les classes de 5^{ème}

Financement SIEL. Toutes les classes de 5^{ème} partiront en janvier pour 3 jours à Bernex. Encadrement par les professeurs d'EPS et des moniteurs ESF.

Projet savoir nager 6^{ème}

À l'étude pour la fin de l'année scolaire 2024 pour les non nageurs de 6^{ème}.

Aménagements des EDT des professeurs d'EPS nécessaires.

Géopark et marais de Chilly pour les 6^{ème}.

En lien avec les enseignements de sciences.

Projets SIEL dans le cadre du CESCE (conventions votées motards en colère et génération numérique)

Projet classe de 3E porté par des élèves : visite du refuge d'Arthaz (découverte des métiers liés au refuge puis collecte comme l'année passée). Transport à financer.

Projet silence on lit : projet sur le niveau 6^{ème}. 10 minutes de lecture obligatoire au début du cours les Lundis, mardis, Jeudis et vendredis en M2 (changement de créneau à chaque période). Pour les 5èmes 10 minutes de lecture obligatoires sur un jour fixe et une heure fixe (changement à chaque période).

Courrier explicatif pour les professeurs principaux et les familles à venir.

Clubs relancés ou créés cette année :

Club techno, club sciences, club dessin, club jeux de société, club ODD, club échecs, Webradio. Certains clubs sont en partenariat avec la MJC.

Vote 11 : Vote pour l'approbation de ces projets et des modalités de financement

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

4. Délégation du CA au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

L'adjoint gestionnaire explique que cette délégation est nécessaire pour ne pas avoir à consulter le CA pour chaque dépense à faire dans le cadre du fonctionnement du collège.

Vote 12 :

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

5. DBM pour information

- Une subvention du Conseil départemental a été reçue pour faire face aux dépenses de viabilisation du collège dues à l'augmentation du coût de l'énergie.
- Subvention du Rectorat reçue pour financer l'achat du complément de manuels scolaires lié à la hausse des effectifs.
- Augmentation des recettes du services de restauration liée à l'augmentation du nombre d'élèves demi-pensionnaires.

Le détail de l'affectation de l'excédent de recettes est consultable dans le document transmis par l'adjoint gestionnaire. 6. Adhésion au groupement d'achats des contrôles techniques CD74 Le Conseil départemental coordonne le marché public des installations de sécurité du collège, pour cela l'adhésion au groupement d'achats est nécessaire. Vote 13 : Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0	
IV QUESTIONS DIVERSES Aucune question diverse.	OBSERVATIONS

L'ordre du jour ayant été épuisé, le Président lève la séance à 19h00 et invite les membres à un moment de convivialité en salle de restauration.

Le Président

La secrétaire de séance

Olivier LEAU

Sylvie GULLIET

